



Annexe 1 :

BULLETIN DE PARTICIPATION

AUTORISATION D'EXPLOITATION DES PHOTOGRAPHIES

Concours photos – « J'aime les Coteaux du Girou » 2019

Nous soussignés,

**Représentant légal 1\* :**

Madame  / Monsieur  :

NOM et Prénom :

Demeurant (adresse complète) :

Courriel :

Numéro de téléphone :

**Représentant légal 2\* :**

Madame  / Monsieur  :

NOM et Prénom :

Demeurant (adresse complète) :

Courriel :

Numéro de téléphone :

**Investi(s) de l'autorité parentale sur l'enfant – les enfants :**

\*NOM(S), prénom(s) et AGE des enfants participants au concours :

[ BULLETIN DE PARTICIPATION ]

**Déclarons :**

Autoriser l'enfant – les enfants ci-dessus dénommé(s) à participer au concours photos 2019 « J'aime les Coteaux du Girou » organisé par l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à l'occasion de « La Semaine pour apprivoiser les écrans » proposée dans le cadre du Projet Educatif de Territoire.

Avoir pris connaissance du règlement du concours et en respecter toutes les clauses.

**AUTORISATION D'EXPLOITATION DES PHOTOGRAPHIES**

**Autorisation de publication dans le cadre du concours « J'aime les Coteaux du Girou »**

**Acceptons** par la présente que les photographies puissent être utilisées dans le cadre du présent concours photo (diffusion pour vote du public, expositions dans le cadre de la Fête de l'enfance, exposition itinérante en Coteaux du Girou) sans que cela ne nous confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque.

**Autorisation d'utilisation à des fins de promotion touristique**

**Autorisons** l'Office de Tourisme Communautaire des Coteaux du Girou à stocker ces mêmes photographies, à les intégrer dans sa photothèque promotionnelle du territoire et à les diffuser.

A l'exception de :

Nommer la / les photographies :

*En aucun cas, le comité d'organisation ne cédera les photos à des tiers.*

- En cochant cette case, vous certifiez l'exactitude des informations données dans ce formulaire.**
- En cochant cette case, vous garantissez que chaque représentant légal\* jouit du plein exercice de ses droits.**

*En cas de fausse déclaration pouvant donner lieu à des poursuites pour entrave à l'exercice des droits du représentant légal\*, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, représenté par son Président, Monsieur Daniel Calas, ne pourra être tenue pour responsable.*

Fait à

Le (date)

**SIGNATURE(S) DES REPRESENTANTS LEGAUX\***

**SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL 1 :**

**En cochant cette case le représentant légal 1 fait acte de sa signature**

**SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL 2 :**

**En cochant cette case le représentant légal 2 fait acte de sa signature**

\* L'autorité parentale et la représentation légale : Les parents mariés ou divorcés d'un enfant exercent en commun l'autorité parentale. Sauf dans les cas de retrait de l'autorité parentale suite à la décision du juge aux affaires familiales. Pour les parents non mariés d'un enfant, la mère exerce automatiquement l'autorité parentale. Elle est exercée en commun quand le père a reconnu l'enfant avant l'âge d'un an. La représentation légale du mineur est assurée par les parents, conjointement ou individuellement selon les mêmes conditions que l'exercice de l'autorité parentale. En l'absence de toute autorité parentale, l'enfant mineur est représenté par son tuteur.

Code civil : articles 371 à 371-6 Code civil : articles 372 à 373-1

*Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée le 20 juin 2018 relative à « l'informatique, aux fichiers et aux libertés » et au Règlement Général européen sur la Protection des Données à caractère personnel entré en vigueur le 25 mai 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de limitation aux données vous concernant. Pour exercer vos droits, vous pouvez vous adresser au relai RGPD de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, par courrier au : 1 rue du Girou, 31380 GRAGNAGUE - par courriel à : [dpd@coteauxdugirou.fr](mailto:dpd@coteauxdugirou.fr) — par téléphone au : 05 34 27 45 73.*